



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
portant délégation de fonction
à Mr Michel DEGOURSY –
6^{ème} vice-président

Communauté de communes du Pays Rhénan
Maison du Pays Rhénan
1 A route de Herrlisheim - 67410 Drusenheim
03 88 06 74 30 contact@cc-paysrhenan.fr
www.cc-paysrhenan.fr

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Rhénan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5211-2 et L.5211-9 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes approuvés par arrêté préfectoral du 2 juin 2025 ;

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-présidents en date du 13 avril 2026 ;

Considérant que le Président peut, sous sa responsabilité, donner délégation de fonction aux Vice-présidents ;

Considérant que cette délégation est révocable à tout moment ;

ARRETE

Article 1 : Missions déléguées

Délégation de fonction est donnée à M. Michel DEGOURSY pour exercer, **sous la surveillance, la responsabilité et la validation préalable du Président**, les missions suivantes :

- **Coordination globale de la stratégie « Territoire d'eau », solidarité territoriale et représentation**
 - Coordination et pilotage de la stratégie territoriale « Territoire d'eau », intégrant les enjeux du grand cycle de l'eau, de prévention des risques et d'adaptation au changement climatique.
 - Représentation de la Communauté de communes au sein du SDEA, des structures de bassin et des instances de concertation.
 - Représentation à la commission permanente, au conseil d'administration et aux instances territoriales du SDEA.

- Coordination avec le SDEA pour l'ensemble des compétences relevant de l'eau et de l'assainissement.
 - Développement des coopérations interterritoriales, notamment avec les territoires amont, dans une logique de solidarité hydraulique amont-aval.
 - Animation des relations avec les partenaires institutionnels (État, Agence de l'eau, Région, collectivités limitrophes).
 - Organisation du dialogue avec les élus, les acteurs du territoire et les usagers, dans un objectif de transparence et de partage des enjeux.
 - Suivi des procédures précontentieuses et contentieuses liées aux compétences exercées en matière d'eau, d'assainissement, de milieux aquatiques et de prévention des risques.
- **Se protéger : prévention des inondations et gestion des risques liés à l'eau et au climat**
 - Pilotage de la stratégie territoriale GEMAPI et contribution à la définition des orientations stratégiques à l'échelle du bassin versant.
 - Mise en œuvre et suivi des actions relevant de l'article L.211-7 du Code de l'environnement (gestion des milieux aquatiques, entretien des cours d'eau, aménagement des bassins hydrographiques).
 - Coordination des politiques de prévention des risques liés à l'eau (PPRI, stratégies locales de gestion du risque inondation) et de l'adaptation au changement climatique.
 - Développement des politiques de gestion des eaux pluviales et de maîtrise du ruissellement, en lien avec les communes et les acteurs du territoire.
 - **Préserver : milieux aquatiques, biodiversité et ressource**
 - Protection, restauration et gestion durable des milieux aquatiques et des zones humides.
 - Animation territoriale et concertation autour de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
 - Suivi et mise en œuvre des documents de planification (SAGE, SDAGE) et veille réglementaire relative au droit de l'eau.
 - Contribution aux politiques de préservation de la biodiversité en lien avec les milieux aquatiques.
 - **Produire : sécurisation de l'alimentation en eau potable**
 - Suivi stratégique de la sécurisation de l'alimentation en eau potable à l'échelle intercommunale.
 - Contribution à la définition des orientations garantissant la qualité, la quantité et la résilience de la ressource.
 - Coordination avec les syndicats et opérateurs compétents.
 - **Traiter : assainissement et réduction des pollutions**

- Suivi des politiques d'assainissement collectif et non collectif.
- Contribution aux actions de réduction des pollutions diffuscs et ponctuelles.
- Coordination avec les politiques de gestion des déchets ménagers et assimilés, en lien avec la qualité des milieux aquatiques.

- **Aménager autrement : intégration de l'eau dans l'urbanisme et adaptation du territoire**

Optimisation du développement (habitat et zones d'activités)

- Supervision des études et démarches visant à concilier les contraintes réglementaires liées aux PPRI avec les objectifs de développement résidentiel et économique.
- Appui à la définition de stratégies d'aménagement compatibles avec les enjeux de prévention des risques et de sobriété foncière.

Ingénierie de la transition hydrologique

- Pilotage des diagnostics de vulnérabilité du territoire (urbanisation existante et future).
- Coordination des inventaires et études (zones humides, ruissellement, fonctionnement hydraulique).
- Développement d'une ingénierie territoriale intégrant pleinement les enjeux du cycle de l'eau dans les projets d'aménagement.

Promotion des solutions innovantes

- Soutien et valorisation des solutions fondées sur la nature et des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (désimperméabilisation, infiltration, ralentissement des écoulements).
- Accompagnement des projets innovants contribuant à la réduction de la vulnérabilité du territoire, sous réserve de leur soutenabilité financière.

Article 2 : Indemnités

Le Vice-président percevra l'indemnité de fonction fixée par délibération du conseil communautaire.

Article 3 : Révocabilité La présente délégation est consentie sous ma responsabilité. Elle est révoquée à tout moment par arrêté du Président.

Article 4 : Exécution


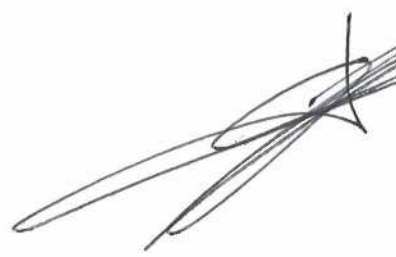
Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis au Représentant de l'État.

Fait à Drusenheim,

Le 27.04.2026

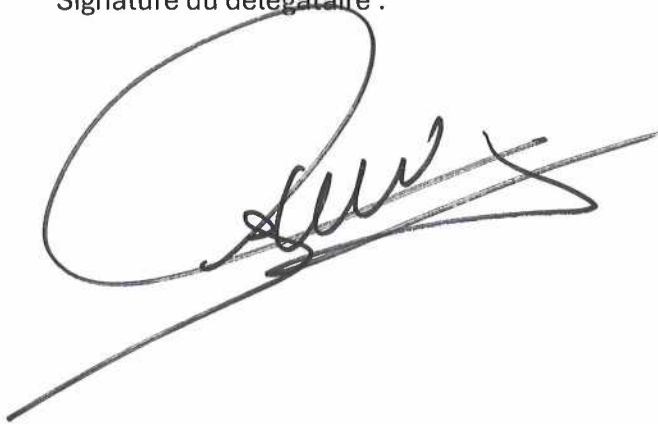
Le Président

René STUMPF



Notifié le 27/04/2026 à l'intéressé

Signature du délégataire :



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.